



Préavis no 8/17 - Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme les années précédentes, l'élaboration du rapport de gestion de la Municipalité est l'occasion de se remémorer un certain nombre d'évènements que nous relatons ci-dessous.

Autorités

Durant l'année, la Municipalité a soumis 9 préavis au Conseil communal et a tenu 28 séances ordinaires durant lesquelles elle a pris les décisions nécessaires à la bonne marche de la commune. En plus du traitement de dossiers, la Municipalité a assumé de multiples représentations et séances liées à des délégations.

Le renouvellement des Autorités communales ainsi que l'élection du Conseil communal se sont déroulés le 28 février 2016. Environ 58% des citoyennes et citoyens ont voté pour élire leur nouvelle municipalité ; nous avons pu compter sur la réélection de 4 municipaux, soit Monsieur Frédéric Rohner en fonction depuis octobre 2002 et syndic depuis le 19 décembre 2010, Monsieur Eric Stoll municipal depuis octobre 2004, Monsieur Pierre-Alain Lunardi municipal depuis juillet 2006, Madame Erica Sjoqvist Müller municipale depuis décembre 2010. Monsieur Jean-François Ballif a repris le lourd dicastère de la police des constructions suite à la décision de Madame Isabelle Capt Gigon de ne pas se représenter pour une nouvelle législature.

Durant l'année, trois citoyens ont fêté leur 80^{ème} anniversaire et ont été félicités par la Municipalité. Notons qu'il n'y a pas eu de nonagénaire.

Durant l'année, deux habitants ont été naturalisés.

La population résidante permanente au 31 décembre 2016 est de 733 habitants, dont 629 personnes de nationalité suisse et 104 de nationalités étrangères.

Sport

L'emprunt pour financer la construction du terrain de football sis à Chamblon par les communes de Chamblon, Method, Valeyres et Montagny-près-Yverdon a été remboursé en 2015. Pour rappel, c'est une fondation représentant les 4 communes qui est propriétaire du terrain. La fondation contribue chaque année, pour environ 3500 CHF, à l'entretien du terrain avec le FC Valmont. Des travaux sur le système d'arrosage pourraient être effectués en 2017. En effet, le système ne fonctionne plus correctement et des offres ont été demandées. En 2016, il n'y a pas eu de frais particulier. Des démarches sont en cours avec l'ADNV et le Grand hôtel des Bains à Yverdon afin de pouvoir mettre à disposition le terrain de foot pour des équipes suisses et étrangères, lors de stages d'entraînement, ce qui permettrait de louer ce terrain sous certaines conditions.

Concernant une piste de 100 mètres, un projet de construction a été réalisé par un architecte. Un dossier de demande de subvention a été fait au Fond du sport vaudois. A deux reprises, le dossier a été refusé car le contexte (grande salle, infrastructure scolaire) ne correspond pas aux critères fixés pour pouvoir bénéficier de contribution de ce fond.

La Municipalité étudie d'autres solutions de financement en partenariat avec la Société de gymnastique notamment.

Police des constructions

L'activité immobilière, en termes de dossiers de constructions ou de transformations est toujours très conséquente, les dossiers sont régulièrement suivis afin que les permis d'habiter/d'utiliser puissent être délivrés dans les meilleurs délais.

Comme indiqué, le dicastère de la Police des constructions a changé de responsable avec la nouvelle législature. En plus des activités liées au suivi des demandes de permis de construire (14 en 2016, dont 1 pour la zone Chamard) et à la délivrance des permis d'habiter/utiliser (13 en 2016, dont 4 pour la zone Chamard), la, puis le, responsable municipal de la Police des constructions ont été impliqués dans plusieurs visites de contrôle des équipements de sécurité, ou de chauffage dans la zone de Chamard ; 5 demandes relatives à la pose de procédés de réclames ont également été traitées. De plus, une dizaine de projets (demandes préalables à la demande de permis de construire) ont été examinés et on fait l'objet de prises de position de la Municipalité.

Domaines et bâtiments

Les travaux de la Grande salle ont été terminés début 2016 pour un coût total de Fr. 1'572'533.65. Les travaux de la salle de l'Ancien collège seront terminés durant l'année 2017. Si le gros œuvre est réalisé, il reste encore à prévoir l'isolation phonique et la pose de rideaux ou stores.

Pour les autres bâtiments, un entretien courant a été effectué et une étude des assainissements à réaliser a été effectuée afin de prévoir les investissements futurs et les entretiens indispensables.

Des analyses sur les réfections et les mises en conformité des bâtiments du pavillon scolaire, de la Maison de Commune et du bâtiment du Service de la voirie ont été effectuées, ce qui a permis d'établir le programme d'investissements de la législature 2016-2021.

Urbanisme

Etant donné la nouvelle mouture de la Loi sur l'aménagement du territoire, la Municipalité laisse pour le moment le dossier du quartier de la Borette en suspens, car il a actuellement très peu de chance d'être accepté par l'Etat de Vaud.

La révision du Plan Partiel d'Affectation Chamard-Les Creux (PPA), menée en parallèle de l'étude du Plan directeur localisé (PDL), est assurée par des financements privés de propriétaires fonciers de parcelles sises sur le site, en coordination avec la Municipalité.

Lors des différentes séances d'aggloY, de nombreux sujets sont traités et discutés, tels que le Plan directeur cantonal et Plan directeur régional Nord-vaudois, le dimensionnement des zones à bâtir, la stratégie SDA et différents thèmes au sujet de la mobilité.

Routes

La Municipalité n'a pas encore bouclé les travaux du Chemin des Haies, le problème lié à la couleur du trottoir reste en suspens, des négociations avec l'entreprise ayant fait ces travaux doivent encore avoir lieu pour déterminer la ristourne adéquate.

Les travaux du Chemin du Cotty-Dessus ont pu être réalisés et bouclés en 2016.

Les travaux d'entretien se sont poursuivis et les travaux à venir ont été étudiés en vue du plan d'investissement 2016-2021.

Ordures ménagères et déchets

Le compte « Ordures ménagères et déchets » est déficitaire en 2016, le solde du fonds « Ordures ménagères et déchets » a été utilisé pour couvrir une partie du déficit du poste. Rappelons que ce poste devrait être financé entièrement par les taxes, mais une couverture à 70% est admise par le Canton.

Un réajustement des taxes pourrait être envisagé si la situation de déficit devrait perdurer.

Instruction publique

La classe du premier cycle primaire 1P et 2P HarmoS qui occupait les locaux au-dessus de la voirie pour une courte durée a donné son congé à fin juin 2016. Ces locaux sont à nouveau libres et feront l'objet d'une étude en vue d'une réhabilitation.

La commune de Montagny est membre de l'ASIGE (Association Scolaire Intercommunale de Grandson et Environs) qui compte 18 communes membres à la fin décembre 2016.

Deux séances du Conseil intercommunal ont eu lieu au mois de juin et décembre en 2016. La séance du 22 juin 2016 était consacrée au budget de l'année scolaire 2016-2017, la révision des statuts de l'ASIGE et les indemnités perçues par les membres du Conseil intercommunal et le Comité de direction pour la législature 2016-2021.

La séance fut également l'occasion de prendre congé de Madame Sonja Roulet, présidente de l'Association depuis de nombreuses années. La séance du mois de décembre concernait l'approbation des comptes pour l'année scolaire 2015-2016. Les statuts étaient toujours en révision à la fin 2016.

Montagny a une déléguée au sein du Comité directeur pour la législature 2016-2021.

Elèves scolarisés de la commune de Montagny au début de la rentrée scolaire 2016 :

Année scolaire	Nombre d'élèves
1	9
2	17
3	8
4	14
5	12
6	9
7	13
8	9
9	9
10	9
11	7
Total	116

Parascolaire

La Commune de Montagny est membre du RADEGE (Réseau d'Accueil des Enfants de Grandson et Environs). L'association comprend 18 communes membres.

Deux séances du Conseil intercommunal ont eu lieu au mois d'avril et novembre. Durant ces deux séances, l'augmentation des coûts a été discutée en détail.

Pour clôturer la séance du mois d'avril, Madame Pascale Fischer a été remerciée pour son travail de Présidente depuis l'existence de l'association intercommunale.

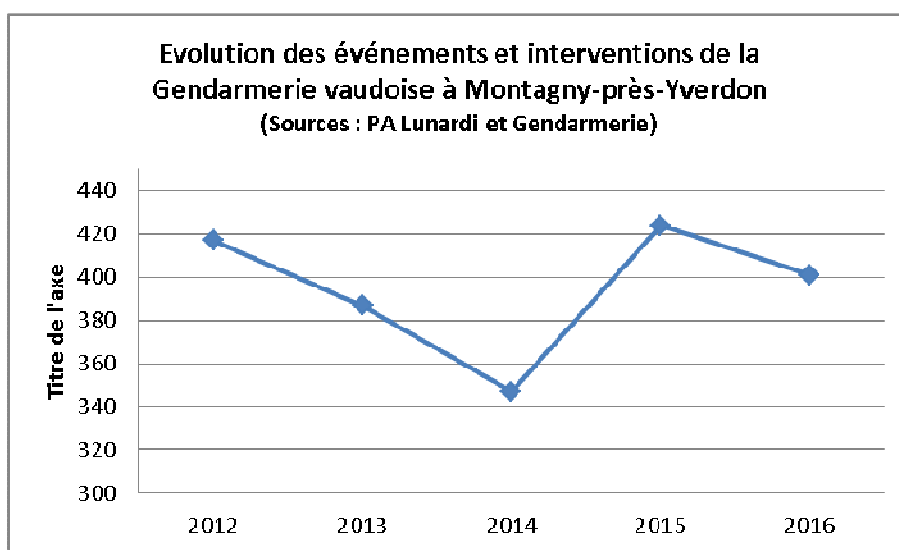
Lors de la séance du mois de novembre, les motifs d'un budget plus conséquent pour 2017 ont été présentés. En effet, la mise en conformité des normes cantonales, l'ouverture de 7 places préscolaires à Champagne, le transport des écoliers, la correction des inégalités des traitements salariaux et l'augmentation des loyers, services informatiques et comptables ont contribué à cette augmentation de Frs. 457'500.--.

La situation pourrait se stabiliser avec d'éventuelles baisses des charges en 2017, grâce à des subventions de la masse salariale des structures.

Pour le parascolaire, le réseau d'accueil dispose de 108 places dont 24 places à Montagny. En 2016, 53 enfants (chiffre 2016) ont bénéficié du service d'accueil et repas parascolaire et 25 enfants ont été enregistrés pour le « Resto » de la Parascole (enfants accueillis à midi seulement).

Police

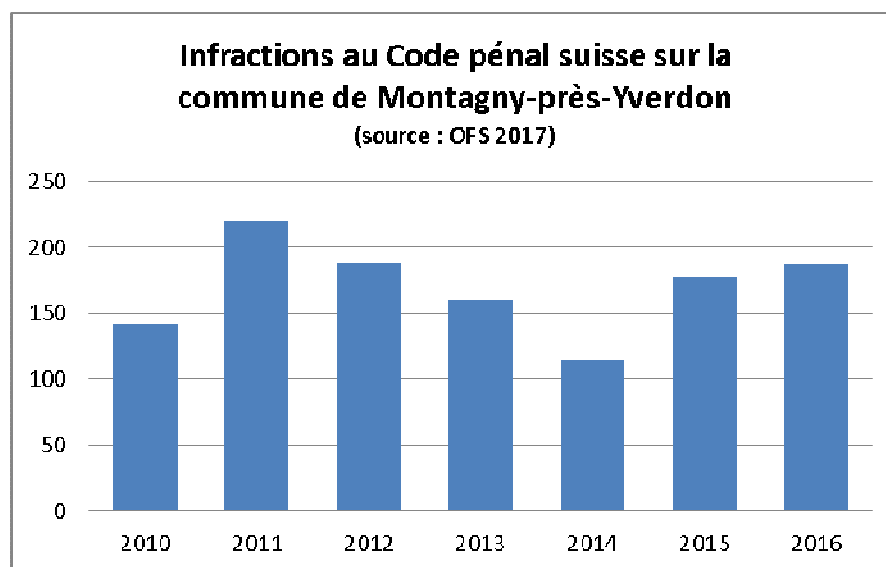
Durant l'année écoulée, il y a eu une légère baisse du nombre d'événements sur la commune. Ceci est dû notamment à une diminution du nombre d'accidents avec dégâts matériels qui a passé de 50 en 2015 à 39 pour 2016. Le nombre de cas de mendicité a significativement augmenté, non seulement sur la commune, mais également dans le Canton. La Municipalité et la Police cantonale vaudoise ont rencontré les commerçants de Chamard afin d'appliquer une nouvelle procédure élaborée par des juristes de l'Etat.



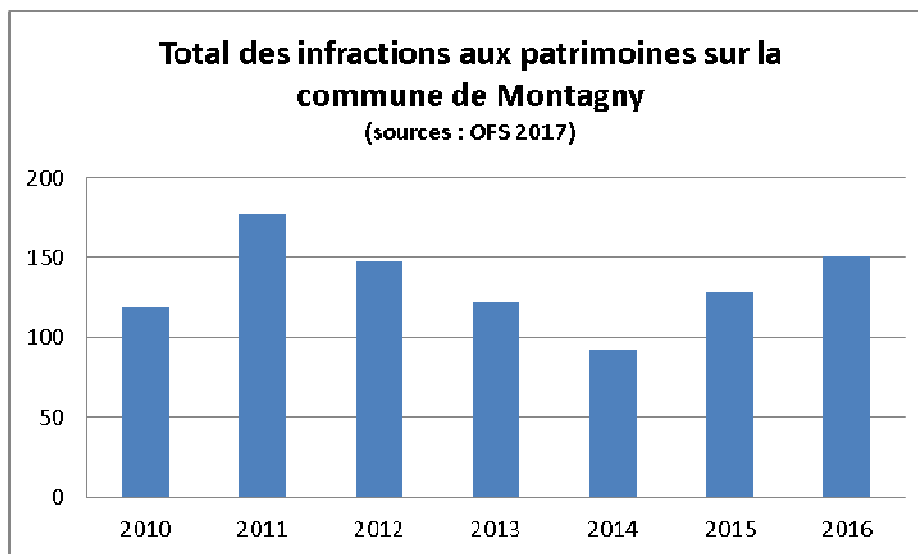
Durant toute l'année, la Gendarmerie a été présente dans la zone de Chamard avec le poste mobile. Cette présence est très appréciée par les commerçants, ainsi que par les clients, qui peuvent directement obtenir des informations ou aussi déposer une plainte pénale. Les commerçants constatent une baisse des vols lorsque le poste mobile est présent.

En juillet, un deuxième poste mobile pour le Canton a été inauguré à Montagny par la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux et les Commandants de la Police cantonale et de la Gendarmerie. M. P-A Lunardi a été convié en qualité de président des communes déléгатrices, qui travaillent avec la Gendarmerie.

En matière d'infraction au Code pénal, l'année 2016 a vécu une nouvelle petite augmentation. La croissance est de 5.6% par rapport à 2015.



Il s'agit principalement des infractions au patrimoine, dont les vols à l'étalage dans les commerces de Chamard, qui ont quasiment doublé.



Une augmentation des infractions à la Loi sur les stupéfiants a été constatée avec les premiers cas de trafic de drogue (2 cas) depuis 2010, date des statistiques fédérales par commune.

Treize contrôles radar ont été effectués sur le territoire de la commune. C'est le secteur du Bey qui a le plus d'excès de vitesse dénoncés. Dans le village, sur la route de Perrausaz, le nombre d'infractions est le plus souvent à zéro ! Un radar préventif a été installé durant une semaine au chemin des Haies, proche de l'école et sur la route du Crêt. Dans les deux cas, la vitesse moyenne est inférieure à 30 km/h. Néanmoins, un véhicule, certainement un deux roues, a passé à une vitesse supérieure à 90 km/h !!

La commune de Montagny a pu bénéficier comme prévu dans le cadre du budget 2016 de la présence d'un assistant de sécurité public (ASP). Malheureusement la collaboratrice de Grandson a démissionné en août. Un nouveau collaborateur ASP a été engagé par la commune de Grandson le 1^{er} décembre et sera en fonction pour Montagny le 1^{er} janvier 2017.

Défense incendie et secours

Le fonctionnement de notre association intercommunale dans ce domaine, le SDIS NV fonctionne bien et continue à se développer. Hormis les interventions, un événement unique a été organisé en mai par trois corps uniformisés de la région, la Police Nord vaudois, la Protection civile d'Yverdon et région et le SDIS Nord vaudois. Cette manifestation avait pour objectif de promouvoir les collaborateurs à des fonctions supérieures et de les remercier pour le travail qu'ils accomplissent pour la sécurité de notre population régionale.

Durant l'année, 19 interventions ont eu lieu sur la commune, dont 5 dans la partie habitations de la commune. La grande majorité concerne des alarmes automatiques dans les commerces et des pollutions sur route et une en rivière. A relevé qu'un chat a été secouru, ainsi qu'un bébé enfermé dans une voiture sur l'un des parkings de Chamard.

Le DAP de Montagny (détachement d'appui) est composé de 14 personnes, alors qu'un effectif de 25 serait nécessaire. En fin d'année, M. P-A Lunardi a organisé une visite du SDIS NV pour la commission de gestion de la commune. Cela a permis de voir et comprendre le fonctionnement opérationnel et financier de cette association intercommunale dans le cadre d'une tâche déléguée.

Protection civile

L'année 2016 a été plus calme quant au nombre d'interventions : une seule a été effectuée par la FIR (formation d'intervention rapide) pour la déviation du trafic de l'autoroute lors d'un incendie dans le tunnel de Pomy. Par contre, les nombreuses rencontres diplomatiques (Syrie notamment) sur la Riviera vaudoise ont nécessité l'engagement de nombreuses personnes de notre ORPC pour des missions de sécurité et de logistique. Des prestations pour des tiers dans le cadre de manifestations sportives ont aussi demandé du personnel, comme par exemple lors de la Fête fédérale de lutte dans la Broye vaudoise et fribourgeoise. C'est en tout 2979 jours/hommes qui ont été réalisés également avec les cours de répétition et de formation.

Le groupe de travail mis sur pied en 2015 a continué son travail dans le cadre d'un projet de statuts pour la nouvelle région à l'échelle du district. Une séance plénière a été organisée en janvier, ainsi qu'en octobre avec le dessein de présenter les statuts aux 73 municipalités. Une phase de consultation s'est déroulée auprès des législatifs communaux, ce qui a été le cas pour notre commune à fin novembre. L'entrée en vigueur de cette nouvelle association est prévue le 1^{er} janvier 2018.

Avec le changement de législature, M. P-A Lunardi, qui était membre du Comité de direction de 2011 à 2016 a été élu président du Comité de direction en septembre.

Sécurité sociale

Le projet « Village Solidaire » a débuté voici 2 ans grâce au soutien engagé de la Municipalité. Au printemps, Village Solidaire est entré en phase d'autonomisation, avec le retrait programmé de Pro Senectute au mois d'août 2016.

Le 27 juin 2016, le groupe habitants s'est réuni en assemblée générale, officialisant ainsi son existence sous forme d'une association sans but lucratif portant désormais le nom de Montajoie. L'association souhaite ouvrir ses activités aux habitantes et habitants de tous âges.

La Municipalité salue et soutient l'association qui s'engage activement à développer des projets communautaires. En outre, la collaboration avec des partenaires externes, tels que le CMS, Pro Senectute, Espace Prévention, etc. contribue à l'optimisation de la politique sociale dans le village.

La rénovation du local au rez-de-chaussée de l'Ancien collège a été terminée à mi-septembre et une convention d'utilisation a été signée entre la Municipalité et Montajoie.

Finances

En ce qui concerne les finances, vous trouverez toutes les indications nécessaires dans le rapport des comptes 2016 ainsi que dans la brochure des comptes de fonctionnement et du bilan.

Conclusions

La Municipalité tient à remercier le Conseil communal de son apport constructif. De même, elle a apprécié tout au long de l'année, la collaboration des commissions lui apportant une aide et un soutien précieux, avec le souci mutuel et constant d'une bonne gestion du bien commun.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Montagny

- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- vu le préavis de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission,

d é c i d e

Article 1 d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2016.

Ainsi approuvé en séance de Municipalité du 24 avril 2017 pour être soumis à la Commission de gestion et au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire:

F. R. Rohner

R. Maradan